

(1)

(N° 42.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1862.

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 1863 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. ALLARD.

MESSIEURS,

Le Gouvernement vous a présenté hier un projet de loi pour déterminer, pendant l'année 1863, le contingent de l'armée, et le contingent à lever sur la classe de milice de la même année.

Ce projet de loi n'a soulevé aucune discussion au sein de la commission, qui a été chargée de l'examiner ; elle vous en propose l'adoption à l'unanimité.

Le Rapporteur,
ALLARD.

Le Président,
A. J. MOREAU.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 40.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. MOREAU, président, ORBAN, GOBLET, GRANDGAGNAGE, ALLARD, DE RENESSE et CH. LEBEAU.